



**AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE
PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2025**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, trésorière par intérim de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures :

QUE le rôle de perception des taxes pour l'année 2025 a été complété conformément à l'article 501 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C19) ;

QUE conformément à l'article 503 de la *Loi sur les cités et villes*, le rôle de perception a été déposé le 10 janvier 2025 au bureau de la trésorière situé à l'Hôtel de Ville, 200 route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, soit du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h ;

QUE dans les soixante (60) jours la date du présent avis, il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes par la poste à toutes les personnes inscrites à ce rôle ;

QUE les comptes de taxes excédant trois cents dollars (300 \$) sont payables en douze (12) versements égaux :

3 mars 2025	2 septembre 2025
1 ^{er} avril 2025	1 ^{er} octobre 2025
1 ^{er} mai 2025	3 novembre 2025
2 juin 2025	1 ^{er} décembre 2025
2 juillet 2025	6 janvier 2026
1 ^{er} août 2025	3 février 2026 ;

Que les comptes de taxes inférieurs à trois cents dollars (300 \$) sont payables dans les trente (30) jours qui suivent la mise à la poste.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,
ce 10 janvier 2025

Me Caroline Tremblay, directrice générale et trésorière par intérim
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
www.vsad.ca